

Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie



Bulletin municipal

LE MOT DU MAIRE :

En ce mois d'avril 2012 une nouvelle étape est passée, le vote du budget !

Le vote du budget est une phase essentielle de la gestion de notre village. Il fixe les moyens que se donne notre conseil municipal pour réaliser ses objectifs.

Acte de politique locale, le budget reproduit en termes financiers les grandes options de la gestion municipale.

Acte de prévision, il tient compte du passé, mais prend en considération les données conjoncturelles et les perspectives de développement.

Acte juridique, il se doit de respecter certaines règles. Il est soumis à un contrôle par le représentant de l'Etat, en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes.

Le projet de budget proposé a été élaboré dans un double objectif :

- D'une part, maîtriser les dépenses publiques afin de limiter l'effort demandé aux contribuables en matière d'impôts locaux. Ceux-ci restent stables au niveau de 2011.

D'autre part, répondre à l'attente de nos concitoyens afin de satisfaire leurs souhaits et leurs besoins.

C'est fort de tous ces souhaits, qui font d'ailleurs la richesse de notre commune, que le budget pour l'année 2012 a été élaboré. C'est le résultat de 4 réunions de la commission Finances, dont l'avis consultatif a été soumis à l'appréciation du Maire. Pour 2012, le budget de fonctionnement est fixé à 1 776 853€

Les charges à caractère général ont été arrêtées à 371.000€ au lieu de 418.884€ en 2011, suite à un avis émis par la commission, et accepté par le Maire.

Nous dégageons en 2012 un excédant du budget de fonctionnement de 379.000€ ce qui va nous permettre de virer légitimement cette somme à la section investissement.

A cela s'ajoute une réserve de 270.000€ pour faire face au procès avec Famille Rurale, dont le jugement est en instance devant la Cours d'Appel.

Nous aurions pu faire de plus amples économies, mais cela aurait été au détriment de la bonne marche des services dû aux citoyens versois.

Les projets pour 2012 :

- Amélioration de la qualité de la vie urbaine : l'aménagement du passage devant le cimetière est impératif afin de répondre à la demande de la sécurité routière pour le passage des transports scolaires et des riverains.

- En ce qui concerne les équipements sportifs, un nouveau cours de tennis est envisagé, afin de répondre à une demande du club de tennis pour l'organisation des tournois.

- La poursuite de l'élaboration du PLU
- Finalisation du programme d'électrification avec la SPIE
- Voie de détournement des carrières
- Création d'une colonne de distribution d'eau à côté du cimetière pour les traitements agricoles
- Du point de vue économique : l'aménagement de la ZAC (zone artisanale) est primordial pour permettre l'installation de nouvelles structures artisanales. La demande est pressante, et les impôts futurs non négligeables (zone NA)
- Amélioration des conditions de l'éducation : Nous poursuivons avec l'étude d'une nouvelle école maternelle, éventuellement avec Castillon-du-Gard, qui devrait se concrétiser dans les prochains mois.

Pour faire face aux problèmes que posent les structures préfabriquées de la maternelle, le changement des modules de chauffage va permettre d'accueillir nos petits bouts dans de meilleures conditions.

Cette année la commune peut autofinancer des investissements à hauteur de 379.000€, ce qui représente env. 23% du budget global. Le minimum légal est de 20%.

Le montant des taxes 2012 sera le même qu'en 2011 : Taxe d'habitation : 12,55% ; Taxe foncière bâti : 16,80% ; Taxe foncière non-bâti : 58,30%

Ce budget s'équilibre. Il est assorti des différentes annexes réglementaires. Il ne propose pas de hausse de la fiscalité, pas de recours à l'emprunt. Il maîtrise les dépenses en fonctionnement, maintient la masse salariale, confirme le soutien aux associations. Il propose la réduction de l'endettement par habitant et programme l'investissement qui répond aux urgences du moment : entretien du patrimoine communal, des écoles, de la voirie et de la sécurité publique.

A l'issue du Conseil Municipal du 10 avril le budget a été adopté. Mais, car il y a un MAIS, 10 conseillers se sont abstenus et 9 ont voté pour. Le budget est donc bien adopté. Mais pas à la majorité. En bon démocrate, je suis capable de respecter l'avis d'autrui, à condition que ce soit argumenté dans le sens de l'intérêt général.

Les investissements inscrits aujourd'hui dans le budget doivent être validés par le Conseil, et j'ose espérer que les élus feront preuve de bon sens et comprennent que ces investissements sont une nécessité pour le bien de la collectivité et des Versois.

Dans l'attente de jours meilleurs, que je vous salue.

Bien cordialement

Marc Poulon

Bulletin n°44,
Printemps 2012



Sommaire :

Le mot du Maire :
P 1

Informations
diverses :
P 2

Vie culturelle :
P 7

Sport :
P 14

Adieu Loulou
P 15

Notre école a 100
ans
P 16

Crédit photos :

A Rap's Ody Swing ; APE
Amitié Versoise ; ESPUG ;
R. Derreveaux ; Atelier de
Loisirs Créatifs ; P. Tiste ;
Scrabble ; Mairie

Rédaction :

Eva Engberg, Céline
Broche, la commission
Communication

Informations diverses :

« Rester au village, dans notre maison »

C'est le souhait des séniors et des personnes à mobilité réduite. Mais cela s'avère souvent problématique alors que les petits commerces de proximité disparaissent peu à peu et que « les enfants » sont partis travailler ailleurs.

Dans la première moitié du XX^e siècle, la seule perspective était « La maison de Vieux » pour les plus valides ou l'hôpital pour les plus dépendants.

C'est alors qu'il y a une trentaine d'années, à l'initiative de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) fut créée une Fédération Départementale « Présence 30 », composée de 4 associations adhérentes ayant reçu un agrément qualité assurant des réponses adaptées aux besoins des personnes fragiles qui nécessitent des mesures d'assistance et d'accompagnement.

1979 L'ANPAF (Association d'Aide Ménagère à domicile des personnes agréées et des familles). Au total 12 agences et 180 référents locaux bénévoles.

1988 AIDAR (Association intermédiaire d'aide en milieu agricole rural)

1991 RAVI (Association qui met à la disposition des seniors des logements adaptés dans un cadre de vie sécurisant. (« Le Moulin » à Castillon, maison non médicalisée, MARPA)

2008 ASPAF (Association de Services à la personne et aux familles)

Sur le Gard, en 2010, les personnels dans leur ensemble ont effectué 265 303 heures d'intervention (tâches ménagères 160 678 heures, assistance aux personnes handicapées 6139 heures). Les prestations et les chiffres mentionnés montrent assez l'importance de la demande et la nécessité de tels organismes. Leur financement est assuré par le Conseil Général, les Caisses de Retraite, les Mutuelles, les Allocations Familiales, APA, CARAMI, RSI, DASS, CRACL, CAF, MSA, CRAM-ARCO.....

Mais qui sont ces « Aides à Domicile » ou ces « Aides Soignantes » ? Les plus jeunes ont moins de 25 ans, les aînées la soixantaine avec, pour certaines, plus de 10 ans d'ancienneté.

La plupart ont reçu des formations qualifiantes pour l'accompagnement, une éducation gestuelle pour la manutention des personnes à mobilité réduite, pour l'alimentation, les premiers secours, les activités d'animation, les courses, les promenades, la maladie d'Alzheimer..... !

Tour à tour accompagnatrices, aides ménagères, repasseuses, troquant, selon les besoins, le balai pour la préparation des repas. « Les filles en tablier bleu » sont discrètes sur elles-mêmes et les autres, et savent trouver les mots qui réchauffent, le sourire qui encourage. Aux plus fragilisés, souvent esseulés, elles apportent plus que leur aide indispensable : un moment de convivialité très attendu.

« C'est un peu comme si elles étaient de ma famille ! » m'a confié une « mamie » handicapée qui n'a plus guère de visites que ses auxiliaires de vie.

TEHO

Inscriptions scolaires :



Pour la rentrée scolaire 2012, les parents pourront inscrire leur(s) enfant(s) né(s) en 2009, à l'école maternelle, du **3 au 25 mai 2012** en Mairie de Vers - Pont du Gard.

Se munir : - d'un certificat médical
- d'un justificatif de domicile
- du livret de famille
- du carnet de santé

et remplir la fiche de renseignements.



Débroussailler : c'est le moment



Débroussailler est une obligation légale, à la fois pour protéger la nature et pour garantir une plus grande sécurité des biens et des personnes face au risque d'incendie. Le débroussaillage doit s'effectuer sur tous les terrains, bâtis ou non, en zone urbaine, et dans un rayon de 50 mètres autour des habitations hors agglomération (en ménageant également un espace de sécurité autour des voies d'accès privées).

Les contrevenants s'exposent à une amende, mais le véritable moteur doit être le réflexe d'autoprotection ; éliminer la broussaille, élaguer les arbres à deux mètres de hauteur, réduire leur densité pour qu'ils soient espacés de 3 mètres, éliminer les déchets de coupe... autant de gestes citoyens, simples et de bon sens, qui peuvent vous sauver la vie et ne nuisent en rien à l'esthétique des jardins. Au contraire,

quand on ouvre le paysage, d'autres essences peuvent fleurir, et il est tout à fait possible de conserver des bouquets d'arbres isolés.

Le Conseil Général du Gard s'est fortement investi dans une vaste politique de prévention qui a déjà porté ses fruits : 17 feux et 14 hectares brûlés seulement en 2011 ! Pour mémoire : 350 feux en 1973, 50 en 2010 !

Mais il faut rester vigilant : l'afflux démographique, l'urbanisation croissante et l'abandon de terres agricoles rendent le département encore très vulnérable. Les propriétaires ont leur rôle à jouer aux côtés des collectivités.

Votez par procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous.

Plusieurs motifs peuvent justifier une telle demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

La personne (le mandataire) à qui vous (le mandant) allez demander de voter pour vous doit remplir deux conditions : être inscrit dans la même commune que vous et jouir de ses droits électoraux. Cette personne doit venir voter avec son titre d'identité à votre bureau de vote.

Pour établir une procuration vous devez en faire la demande au tribunal d'instance, au commissariat de gendarmerie de votre domicile ou de votre lieu de travail.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections à partir d'un délai maximal d'un an à compter de la demande de procuration.

Pour établir une procuration, le mandataire n'a pas besoin d'être présent, par contre vous devez

vous présenter avec un titre d'identité et remplir sur place un imprimé sur lequel vous aurez à indiquer l'identité complète du mandataire. Vous devez également faire une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement. La procuration est établie sans frais et un récépissé vous sera délivré.

Une demande de vote par procuration peut être faite à tout moment de l'année et doit en tout état de cause être parvenue à la commune du mandant avant le jour du scrutin. Il faut par conséquent prendre en compte les délais d'acheminement et de traitement de la procuration. Un conseil : n'attendez pas le dernier moment !

Date des prochaines élections :

- **Election présidentielle : dimanche 22 avril et dimanche 6 mai 2012**
- **Elections législatives : dimanche 10 et dimanche 17 juin 2012**

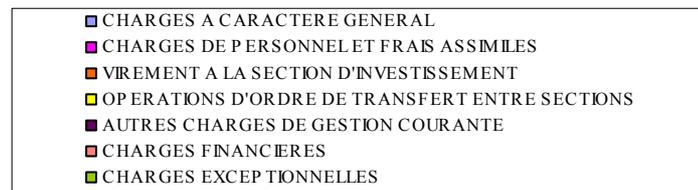
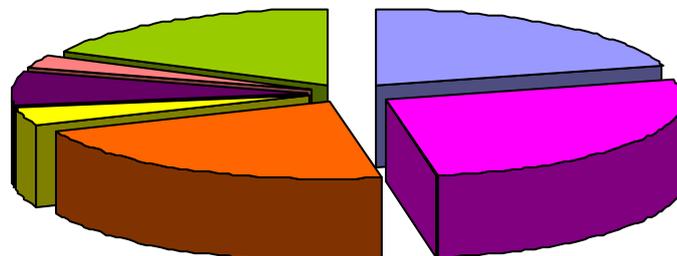


Vers - Pont du Gard

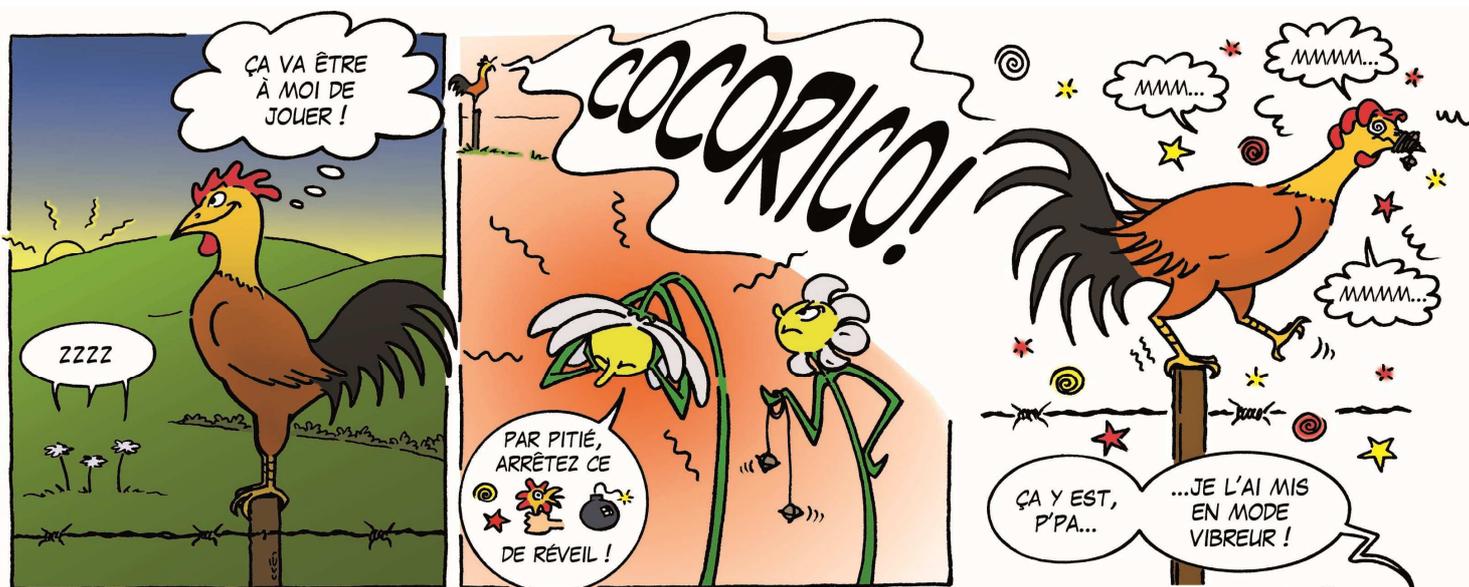
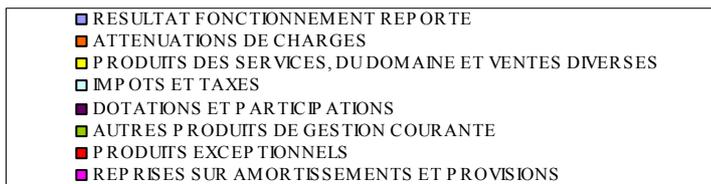
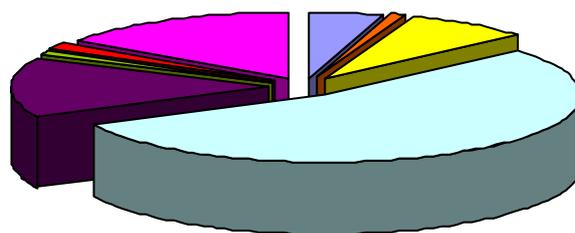
Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Budget principal

Compte	Libellé	Proposition 2012
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	1 776 853,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	371 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	470 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	379 428,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	74 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	123 400,00
66	CHARGES FINANCIERES	49 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	309 525,00



R	RECETTE	1 776 853,00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	85 562,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	14 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	140 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	962 291,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	260 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	270 000,00



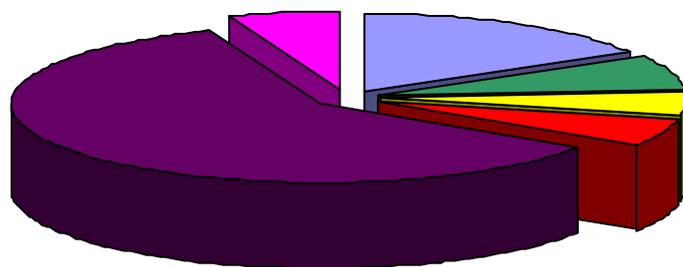
E. Gombault 92.

Informations diverses



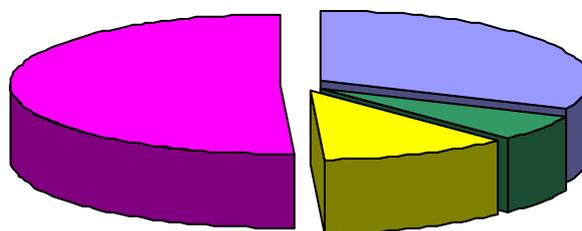
de Vers - Pont du Gard

Compte	Libellé	Proposition 2012
I	INVESTISSEMENT	
D	DEPENSE	1 200 078,00
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	199 978,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	83 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	62 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	65 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	721 600,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	68 500,00

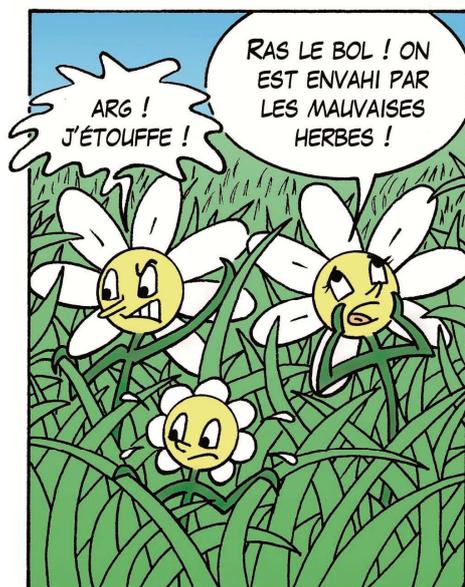


■	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE
■	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
■	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
■	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
■	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
■	IMMOBILISATIONS EN COURS

R	RECETTE	1 200 078,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	379 428,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	74 500,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	135 400,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	610 750,00



■	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
■	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
■	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
■	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT





Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Syndicat Intercommunal pour l'Emploi et la Réinsertion Relais Emploi de Remoulins : **Argilliers, Castillon du Gard, Collias, Fournès, Meynes,** **Remoulins, Sernhac, Valliguières, Vers- Pont du Gard**

Le chômage et l'emploi sont plus que jamais des préoccupations majeures de tous les responsables et acteurs économiques du département.

Le point emploi travaille avec l'ensemble des acteurs de l'emploi présents sur le bassin : institutions, structures d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion, dans une logique de coopération et de mutualisation des moyens et des compétences.

Les demandeurs d'emploi peuvent rencontrer les agents du Pôle Emploi en alternance le lundi matin sur rendez-vous.

La mission locale des jeunes est présente tous les mardis matin.

Les allocataires du RSA sont reçus le jeudi. Inforim reçoit le mercredi matin les personnes en création d'activités artistiques. Le CLAF pour les Cibles Pôle Emploi est présent le vendredi matin. Le GRETA pour les ateliers Pôle Emploi anime des ateliers une fois par mois.

Les missions du Relais Emploi restent pérennes : à savoir l'accueil des demandeurs d'emploi qu'ils soient jeunes ou allocataires du RSA, le suivi et le reclassement des personnes en recherche d'emploi ou de formation.

Sur le territoire, les demandeurs d'emploi expriment une grande inquiétude par rapport au déroulement de leur carrière et à la place de chacun dans le monde du travail. Ce sont les plus de 50 ans et les jeunes qui paient le plus lourd tribut en matière de chômage. La situation de ces deux catégories s'est fortement dégradée depuis le début de la crise.

En dépit du pessimisme ambiant, le taux de retour à l'emploi est globalement stable et nous distinguons quelques signes de reprise. Même s'il reste largement insuffisant, le nombre des CDI a doublé. Ils font généralement suite à de longues périodes d'intérim ou de CDD d'adaptation au poste. Ces résultats sont encourageants mais l'équilibre reste fragile : Sur la période 233 personnes ont retrouvé un emploi dont 147 postes proposés directement au Relais Emploi de Remoulins.

La plate forme est financée par **les Communes Adhérentes et par le Conseil Général du Gard.**

Elle est située au premier étage de la Mairie de Remoulins et vous accueille du lundi au jeudi de 9 h à 12h et de 14h à 18h; le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél 04.66.37.27.13 ; emploi-remoulins@laposte.net ; Responsable : Françoise DAMIANI-DELON

État civil enregistré à la Mairie

Naissances

Kylian Max André FLINOIS COVASSIN, né le 30 décembre 2012 à Bagnols sur Cèze de Sébastien FLINOIS et de Emelyne COVASSIN.

Alice Helena ANTHEAUME, née le 06 janvier 2012 à Nîmes de Fabrice ANTHEAUME et de Joanna PAWLAK.

Mariage

Laurent TORREGROSA et Sandrine GERMAIN, mariés le 11 février 2012.

François LAVIELLE et Elizabeth THIBAUD, mariés le 17 mars 2012.

Décès

Jean AYME, décédé le 26 décembre 2011, à l'âge de 82 ans.

Patrick LLORET, décédé le 19 février 2012, à l'âge de 54 ans.

Pierrette DOLIZY veuve VARESCHARD, décédée le 4 mars 2012, à l'âge de 71 ans.

Léon TURION, décédé le 18 mars 2012, à l'âge de 88 ans.

Michel IAMPIETRO, décédé le 30 mars 2012, à l'âge de 84 ans.

Vie culturelle



Vie culturelle :



FÊTE DE L'ASPERGE VERS-PONT DU GARD



Dimanche 15 avril 2012, le village de Vers-Pont du Gard a fêté pour la 4^{ème} année de suite l'arrivée de l'asperge, premier légume du printemps.

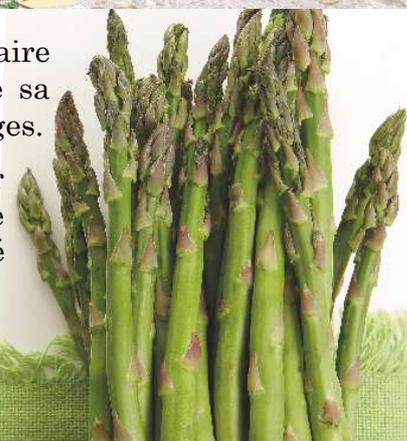
Il y avait des asperges blanches, des violettes et des vertes, toutes fraîchement coupées du matin même par les producteurs locaux. Il y avait également un vrai marché de producteurs : des fruits, des légumes, des confitures, du vin, du miel et du pain d'épices, du chocolat, de la charcuterie, des fleurs à planter.....

A midi, les restaurateurs locaux ont servi des repas à base d'asperges sur place.



A 15h30 démonstration culinaire par Lisa M qui nous a présenté sa manière à elle de servir les asperges.

A 16h00 concert sur la place par Patrick Licasalle, l'accordéoniste bien connu de tous, accompagné par Simon Depys, guitariste



Quelques idées de recettes :

Flan d'asperges vertes, jambon cru et parmesan, vinaigrette à l'orange

Ingrédients (pour 4 pers):

1 kg d'asperges vertes fines
4 tranches de jambon cru Serrano
40 cl de crème liquide
40 g de parmesan en poudre
40 g de copeaux de parmesan
4 œufs
Sel, poivre
60 g de ciboulette
20 g de gros sel
10 cl huile olive
3 cl de vinaigre balsamique
Le jus d'une orange
Beurre

Préparation :

Dans une casserole faire bouillir de l'eau et le gros sel; dans une autre casserole versez le jus d'orange et le faire réduire de 2 tiers. Lavez les asperges, détaillez les, les têtes coupées à 5 cm et les queues à 10 cm (la partie verte); cuire pen-

dant 20 minutes les queues d'asperges, puis les rafraîchir dans l'eau glacée; cuire les têtes d'asperges 5 min de la même façon ; bien égoutter les têtes et les queues dans un linge.

Mixez les queues, les œufs, la crème, le parmesan en poudre, sel et poivre et 40 g de ciboulette. Beurrez les ramequins, mettre l'appareil à flan dans les ramequins et les faire cuire au bain marie au four à 180°C pendant 40 minutes.

Préparez les copeaux de parmesan à l'aide d'un économe, roulez les fagots d'asperges avec le jambon et la ciboulette.

Mixez le jus d'orange avec le vinaigre balsamique, l'huile d'olive, sel et poivre ; sortir les flans du four, laissez refroidir.

Dressage :

Démoulez le flan sur assiette, y déposez en quinconce le fagot, versez quelques gouttes de vinaigrette sur le fagot et autour du flan, parsemez de quelques copeaux de parmesan et dégustez.

Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

RISSOTTO Camarguais aux asperges et son coulis

Ingrédients : (pour 2 pers)

6 asperges
100g de riz Camarguais
1/2 oignon
5 cl de vin blanc
1 bouillon cube de volaille ou viande
30g de parmesan râpé
1/2 cuillère à soupe de mascarpone
Crème liquide
Huile d'olive
Sel de Guérande

Coulis

6 asperges
Cresson
Bouquet de persil

Préparation :

Faites bouillir un grand volume d'eau pour la cuisson des asperges. En même temps, faites bouillir un peu d'eau pour faire dissoudre le cube de volaille ou viande. Réservez la préparation.

Epluchez les asperges et mettez-les en bottes. Plongez la botte dans l'eau bouillante. Laissez cuire pendant 10 minutes. Une fois le temps de cuisson passé, sortez les asperges de l'eau et plongez-les dans de l'eau glacée afin de stopper la cuisson. Ressortez-les.

Epluchez et émincez finement l'oignon.

Ecrasez les noisettes.

Faites revenir l'oignon dans un peu d'huile d'olive; les oignons doivent être légèrement colorés. Ajoutez le riz et mélangez pendant 5 minutes jusqu'à ce que le riz devienne transparent. Ajoutez ensuite le vin blanc. Une fois que le vin blanc est absorbé, ajoutez petit à petit les 30 cl de bouillon préalablement préparé et laissez jusqu'à ce que le riz soit cuit. Le riz doit être croquant.

Enlevez la ficelle entourant les asperges, coupez-les de manière à garder les têtes. Prenez la partie restante de l'asperge et coupez des rondelles tant que l'asperge est tendre. Il faut maintenant monter le risotto à feu doux. Pour ce faire, ajoutez une cuillère à soupe de beurre. Mélangez doucement puis ajoutez le parmesan râpé. Ajoutez le mascarpone et assaisonnez. Ajoutez les rondelles d'asperges puis les noisettes. Faites poêler les têtes d'asperges au beurre. Mettez un peu de parmesan râpé sur les asperges.

Mixez les parties restantes de l'asperges avec le persil, ajoutez du piment doux et assaisonnez.

Dressez votre assiette en déposant une cuillère de risotto et les asperges par-dessus.

Saupoudrez de parmesan et de noisettes concasées. Ajoutez le coulis à part.

[Concert en l'Eglise de Vers - Pont du Gard, Dimanche 29 avril à 18h](#)

Après 5 concerts donnés en fin d'année 2011 à St-Génies de Malgoires, Aramon, Garons, Montfrin et



Redessan, l'ensemble vocal RAP'S ODY SWING (50 choristes dirigés avec maestria par Nathalie Martinez) a entamé l'année 2012 avec un nouveau répertoire, tout d'abord à Nîmes en l'église de Hethléem, puis, toujours à Nîmes, en l'église St-Joseph (trois piliers) le 1er Avril à 16 h.

Cette fois, cet ensemble étend son champ d'action dans la région du PONT DU GARD, plus exactement en l'église de **Vers - Pont du Gard le 29 avril à 18 h**, avec un programme très éclectique puisqu'il va du classique à la variété française en passant par des gospels, tout cela soit à capella, soit avec accompagnement piano ou guitare. Venez nombreux, ce sera notre plus belle récompense.

Entrée 6€.

Vie culturelle



RACONTEZ-MOI LE PONT DU GARD : du 22 au 31 mai, à la Maison de la Pierre

Sous prétexte qu'il est chez nous, nous croyons tous bien connaître le Pont du Gard et même avoir quelques notions sur l'aqueduc romain qui, il y a deux mille ans, acheminait depuis Uzès l'eau de la source d'Eure jusqu'à Nîmes.

Le versois Claude Larnac a consacré une grande partie de sa vie à l'étude approfondie (et même à la défense) du Pont du Gard et de l'aqueduc de Nîmes. Il l'a fait en particulier à travers trois ouvrages qui font de lui l'un des plus éminents spécialistes de la question.

L'ACADÉMIE PONT DU GARD, dont il est président, présentera à la Maison de la Pierre une passionnante exposition constituée d'une vingtaine de panneaux documentaires sur l'aqueduc ainsi que divers instruments d'arpentage et de nivellement utilisés par les romains, réalisés à partir des textes anciens. Des visites commentées, conduites pour la plupart par Claude Larnac, permettront aux visiteurs de l'exposition et aux scolaires de mieux connaître notre patrimoine local et communal. Des causeries, illustrées de projections, et la visite de quelques uns des tronçons de l'aqueduc dans la commune de Vers-Pont du Gard compléteront cette manifestation qui se déroulera du 22 au 31 mai à la Maison de la Pierre et sur le territoire de la commune.

Le calendrier détaillé des manifestations pourra être retiré à la mairie de Vers - Pont du Gard ou être envoyé par courrier électronique sur demande à contact@vers-pontdugard.fr

« Les Nocturnales du Patrimoine »

Samedi 23 juin vous pourrez voir votre village comme vous ne l'avez jamais vu !

Une visite nocturne et créative vous fera découvrir ou redécouvrir, au détour des ruelles, des éléments du patrimoine d'une façon originale grâce à l'intervention de comédiens, clowns et acrobates.

Un vrai moment de plaisir !

Pour tout renseignement : 04 66 37 67 70 ou www.cc-pontdugard.fr



4^{ÈME}
EDITION

Cours &
des Jardins
Arts

30 juin et 1er juillet

Cette année encore, pendant deux jours, notre village devient galerie d'art. Des maisons, des cours et des jardins s'ouvrent à des artistes en tout genre: Peintres, sculpteurs, potiers, céramistes et photographes exposent dans tout le village. A votre arrivée, un plan vous sera remis qui vous indiquera ce que vous pourrez voir dans chaque lieu. Les artistes prendront place dans les cours et les jardins des maisons du village qui leur aura été désignés et y exposeront librement leurs oeuvres. Un vote aura lieu auprès des visiteurs et des prix seront remis aux artistes plébiscités. Animation et buvette sur la place des Platanes.

Retrouvez-nous sur :

Blog:<http://verspontdugardcoursetjardin.wordpress.com/>

Facebook : sur la page : Cours jardins des Arts

Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

L'A.P.E de VERS fête le printemps !

La belle saison est là ! C'est le moment du renouveau, des envies d'extérieur, des couleurs plein la tête et de l'énergie plein le cœur !

C'est dans ce dynamisme que l'Association des Parents d'Élèves a organisé, le 1^{er} avril, sa fête du printemps en tenant son premier vide grenier, qui a accueilli un peu plus de 85 exposants et en proposant un grand stand de vente de fleurs.

Le soleil, les couleurs, la variété des étals et la bonne humeur générale ont installé une véritable ambiance printanière et chaleureuse sur cette manifestation où les visiteurs ont été très nombreux.

Cette première fête de printemps est une vraie réussite pour l'A.P.E. qui compte bien renouveler ce rendez vous l'année prochaine.

Ce nouvel événement de l'A.P.E continue d'illustrer la motivation permanente de ses bénévoles à trouver de nouvelles idées pour proposer un soutien financier encore plus important aux projets actuels et à venir des écoles de Vers (sorties diverses, classes découvertes, activités culturelles...). En effet, tous les bénéfices récoltés au cours de cette journée seront reversés pour les enfants des écoles maternelles et primaires.

L'Association tient à remercier la Municipalité pour avoir permis l'organisation de cette fête de printemps en donnant toutes les autorisations nécessaires et en permettant l'utilisation du matériel de la commune.

Elle adresse également un remerciement tout particulier à ses membres pour leur investissement et leur motivation sans lesquels rien ne serait réalisable.

L'A.P.E vous informe que la prochaine date importante est celle de la **Fête des Écoles**, moment clé de son activité, qui se tiendra le :

1^{er} juin 2012

à la Maison de la Pierre.



Le Comité des Jeunes :

Après le succès du loto, le Comité a proposé une nouvelle manifestation taurine le 17 mars : une encierro sur le parking de la maison de la pierre qui fut de toute beauté. On aurait voulu que la soirée animée par Dj Démon ne se finisse plus, tant la bonne humeur et l'ambiance était au rendez vous ! Un grand merci à toutes les personnes présentes !



La journée taurine du 21 avril fût également un grand succès malgré la pluie.

A noter également que le samedi 2 juin nous organisons un tournoi de football sixte au stade, toutes les personnes peuvent participer, il suffit de s'inscrire par équipe de 6 minimum avant le 15 mai.

Un petit mot, enfin, pour remercier toutes ces personnes qui nous soutiennent de par leur présence lors de nos manifestations, car cela est très important !!!

Vie culturelle



La Paroisse :

Café-Agapè

Depuis le 8 février les mercredis de 16h à 17h30 au presbytère de Vers - Pont du Gard, c'est **Café-Agapè**, un moment de convivialité et d'échange, à ne pas manquer, ouvert à tous, chrétiens ou non, autour d'un café offert.



A découvrir : la restauration du portail de l'église de Vers - Pont du Gard



Le projet conduit par la Paroisse avec l'accord de la Mairie est en cours d'achèvement, il est magnifiquement réalisé par deux bénévoles Roger Derreveaux et Roger Fernandez qui ont travaillé cet hiver dans le froid et le vent. Nous les remercions chaleureusement.

Pâques, le temps essentiel :

Dans les églises du district paroissial les principaux offices célébrés auront lieu les :

- 1/04 Dimanche des Rameaux et de la Passion, messe à Valliguières à 10h30,
- 5/04 Jeudi Saint, messe à Argilliers à 19h,
- 7/04 Vigile pascale à Pouzilhac à 21h : Christ est ressuscité !
- 8/04 Dimanche de Pâques, messe à Vers à 10h30.

Pour vivre pleinement ces célébrations le temps du Carême qui nous conduit jusqu'à Pâques nous invitons tous à être plus responsables, plus solidaires, plus fraternels. Ainsi de nombreux paroissiens s'engagent, partagent du temps pour rendre notre communauté plus accueillante : les offices doivent être organisés, les églises préparées et

les chants répétés. Pour les chants, la chorale du district se réunit sous la direction de Rémy Venturi depuis de nombreuses semaines.

Plus d'infos : <http://district-paroissial-vers.fr>

L'Atelier de Loisir Créatif

L'Atelier de Loisirs Créatifs a tenu son Assemblée Générale le jeudi 22 Mars 2012 à 14h 30.

Au cours de cette assemblée divers points ont été abordés par les adhérentes : 18 inscrites pour cette nouvelle saison.

Après l'approbation du bilan de l'exercice 2010/2011 à l'unanimité des votantes et représentées il a été procédé au renouvellement du bureau qui reste inchangé pour cette nouvelle saison :

Présidente : Thérèse-Marie DEPUYDT
Animatrice : Madeleine SAGNES
Trésorière : Claudette PUGET
Secrétaire : Jacqueline GIZARD

Le goûter de l'amitié à clos cette assemblée à 16 H.
Renseignement au 04 66 02 00 76 / 04 66 22 91 20
Nous vous attendons le jeudi après-midi au 1^{er} étage de la Maison pour tous.





Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

AMITIE VERSOISE



nuelle à la Maison de la Pierre. Au cours de celle-ci, le conseil d'administration a été réélu à l'unanimité et accueille 2 nouveaux conseillers : Monsieur et Madame MISTRAL. Bienvenue à tous les 2.

Mais rapport, bilans, votes sont vite oubliés quand arrive le spectacle de danses offert bénévolement par Josette et André : une vraie féerie fort applaudie. A suivi la dégustation de la galette des Rois. Après-midi très chaleureux malgré le vent violent et le grand froid de ce jour-là.

Le 16 mars, fête des anniversaires en « 2 », suivi d'un goûter et d'un petit loto à la Maison de la Pierre. Cette célébration est maintenant entrée dans les mœurs et cette année l'éventail des âges allait de 60 à 90 ans. Dans les prévisions on retiendra :

- 28 avril au 4 mai : croisière sur le Rhin
- 5 juin : spectacle avec le cirque Gruss
- 24 juin : grand loto en plein air

Rappel : dorénavant les inscriptions pour les sorties sont à adresser à Mme Jackie Gizard (tél 04 66 22 88 59). De plus, jusqu'au 9 juin les réunions de belote auront lieu le 2^{ème} samedi du mois.

En peu de temps, il se passe beaucoup de choses à l'Amitié Versoise. Un « Noël russe » à l'auditorium du Thor nous a tous emballés et après un loto très réussi en décembre.

Janvier a commencé de façon conviviale avec le traditionnel repas offert à tous les adhérents heureux de se retrouver au Jardin de la Gare.

Le 2 février, c'est plus sérieux avec l'Assemblée Générale an-

Groupe de Scrabble

Le MARDI à 14H30 à la Maison pour Tous, le club de scrabble s'agrandit, deux nouvelles participantes nous ont rejoint: Danielle Illy, et Patricia Urbaneck.

L'ambiance est détendue et amicale.

La méthode est le "DUPLICATE" les scores n'ont pas obligation d'être annoncés, seul le meilleur est retenu.

Toutes celles ou ceux qui aiment jongler avec les lettres, même débutants seront les bienvenus.

Aucune adhésion n'est demandée, pour tout renseignement complémentaire, contacter Catherine Durot : tel : 04 66 01 10 97."



Le Club Taurin

Le Club Taurin Lou Souleù remercie les nombreuses personnes présentes à son loto, qui a été un succès ainsi que les généreux donateurs et les membres actifs qui se sont investis dans son organisation.

La saison commence cette année par la traditionnelle ferrade à la manade Martini le 5 Mai, courant juin nous organiserons une journée taurine au village, le vendredi de la fête votive l' Abrivado le midi, la Bandido le soir suivi de la BODEGA.

Nous avons une pensée pour Loulou Turion qui vient de nous quitter. Il avait participé à la création

du Club Taurin et nous a toujours soutenu.

Nous présentons nos condoléances à sa famille.

Au revoir à ce Grand Monsieur de la Bouvine qui nous a transmis sa Fé di Bioù.





SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DE CHASSE VERS-ARGILLIERS

Comme nous l'avons écrit, lors du dernier bulletin municipal, nous continuerons à vous faire mieux connaître les règles qui régissent la chasse, mais également le rôle environnemental pour la flore ou la faune, que jouent les chasseurs et les sociétés de chasse, dans leur ensemble avec les appuis de la Fédération. En ce qui concerne la sécurité, nous avons deux objectifs : celle avec et entre les chasseurs (notamment pour le gros gibier en battue) et, celle envers les personnes et les autres « usagers » de la nature (marcheurs, vététistes,...).

Les battues peuvent avoir lieu dans le bois comme dans la plaine seulement les Mercredis, Samedis, Dimanches et jours fériés (la plaine n'ouvrant qu'après les vendanges), exceptionnellement les Lundis ou Jeudis si des dégâts aux cultures devaient être relevés mais avec l'autorisation écrite du Président et la demande de l'agriculteur victime.

Les Mardis et Vendredis (sauf fériés) la chasse est fermée aux petits comme aux gros gibiers.

Les périodes d'ouverture s'étalent : pour le gros gibier du 15 août à fin février, pour le petit gibier du 2^{ème} dimanche de septembre à la fin janvier.

Toujours dans le cadre de la sécurité, les équipes chassant en battue doivent obligatoirement signaler par panneaux sur tous les accès menant à l'endroit où la battue est organisée, c'est une prévention pour les autres usagers de la nature.

Il est de bon aloi qu'une courtoisie soit de mise entre chasseurs et non chasseurs, notre Société demande à tous ses membres de rester polis et réceptifs aux demandes des autres, c'est notre message et soyons honnêtes, beaucoup le respectent. Ceux qui ne le font pas, dévalorisent la chasse et donnent une bien piètre image des chasseurs qui n'ont pas besoin de ce genre de publicité, mais nous attendons aussi un même comportement de la part des non chasseurs.

La chasse, malgré les attaques dont elle est l'objet (on ne veut voir que la tuerie !) s'occupe très volontairement, bénévolement et de façon continue de l'environnement avec la plantation d'arbres fruitiers sauvages (Ste Catherine), elle sème des jachères fleuries ou autres sur des terres en friche et inoccupées, communales ou particulières, après accord bien sûr.

L'entretien des chemins fait également partie du travail des chasseurs.



En ce qui nous concerne, une vingtaine de «trous d'eau» (abreuvoirs) ont été construits dans divers endroits de la nature, nous les approvisionnons régulièrement, surtout l'été et veillons à leur entretien, les animaux apprécient énormément.



Nous veillons également à l'aide aux agriculteurs, victimes de dégâts, dans la mesure de nos moyens et de nos libertés pour lutter contre ces dégradations et essayons d'anticiper ce problème.

L'agrainage dans le bois en fait partie, il nous coûte cher, ne serait-ce qu'en maïs, car le bénévolat fait le reste. C'est une manière de tenir les sangliers loin des cultures. Nous en mesurerons les effets dans quelque temps et jugerons de son efficacité ou non.

Dans le cadre de nos possibilités, nous aidons à la pose de barrières électriques ; vous constatez que notre rôle n'est pas seulement le tir et la chasse.

Soyez persuadés qu'à l'heure actuelle si les chasseurs n'existaient pas, nous serions envahis par les sangliers dans les villages, et malgré toutes ces mesures certains y viennent déjà.

Nous avons également une dérogation du 1^{er} au 31 mars et du 1^{er} juin au 14 août pour le tir sur des sangliers qui saccageraient des cultures, par une équipe d'une quinzaine de chasseurs désignés en accord avec la FDC (Fédération départementale de Chasse) et surtout la FDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer).

Toutes ces mesures, ces précautions ne suffisent pas à endiguer tous les dégâts. Cette saison 2011/2012 la lutte contre ce fléau semble porter ses fruits, ils auront bien diminués, mais sachez que pour la saison 2010/2011 nous avons eu sur Argilliers 3111 euros et sur Vers 5913 euros soit un total d'indemnisation de 7024 euros.

Dans le prochain numéro, nous vous ferons connaître nos efforts pour les animaux, le gibier, les lâchers, la cynégétique. Un dernier message pour les chasseurs : N'oubliez pas, et c'est impératif, le retour de vos carnets de prélèvements tous gibiers et celui pour les bécasses, soit directement à la Fédération, soit par l'intermédiaire du Président (vous pouvez les déposer soit au Tabac/Presse soit au bar « Les Voûtes ») mais surtout ne négligez pas leur retour à la Fédération sinon vous ne recevrez pas la demande de renouvellement pour votre permis 2012/2013.

Le Président de la Chasse Vers-Argilliers



Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Jumelage Suisse

Le départ pour la Suisse (Palezieux) aura lieu le 17 mai à 9h. Rendez-vous place des Platanes. Retour le 20 mai même endroit vers 17-18h.

Pour s'inscrire, merci d'appeler Mme REINNEIS, Présidente (tél 04 66 22 93 20).

Les inscriptions devront être faites avant le 25 avril dernier délai.

Une réunion préparatoire au voyage aura lieu le 18 avril au bar « Les Voûtes » à 19h.

Merci de venir nombreux.

Sport :

De nouvelles médailles pour les jeunes sportifs de l'A.V.A.M



Le 1^{er} avril 2012, s'est déroulé la Compétition Régionale des benjamins à Mèze(34), où se sont qualifiés Maurine Dalla-Costa, Alexandre Blom et Adrien Castillo pour la section Judo, encadrée par Fabrice Cardia 3^{ème} dan.

Mickaël Vacherot est qualifié pour le Championnat de France à Paris dans la catégorie adulte (- 100kg) le week-end du 16-17 juin.

Les 19 et 20 mai, ce sont les karatékas, Enzo Bianciotto et Quentin Didier en benjamins qui participeront au Championnat de France à Clermont-Ferrand.

Damien Arpino en minime est vice-champion du Gard. La section Karaté est encadrée par Abderrahmane Ezzahi 4^{ème} dan.

Les Dragons Versois, quant à eux, ont réussi leur démonstration pour promouvoir leur section de Yoseikan Budo et Aïkido entraînée par Victor Pereira 3^{ème} dan.

Pour fêter la remise du 4^{ème} dan du professeur de karaté, Abderrahmane Ezzahi, l'A.V.A.M. organise une soirée à la Maison de la Pierre, avec un entraînement- démonstration suivi d'une collation.

Le samedi 12 mai se déroulera la 3^{ème} rencontre inter-clubs du Judo à la Maison de la Pierre de 13h15 à 18h, 150 judokas sont attendus sur les tatamis.

Le samedi 23 juin après-midi, la saison de l'A.V.A.M. se terminera par un parcours sportif à Vers - Pont du Gard, avec différents ateliers autour des Arts Martiaux. Tous les adhérents sont conviés. La journée se terminera par un repas.



Entente Sportive Uzès Pont du Gard

14 Avril 2012	ESUPG – RCO Agde 18h00 au stade Pautex d'Uzès
28 Avril 2012	ESUPG – US Albi 18h00 au stade Pautex d'Uzès
12 Mai 2012	ESUPG – Hyères FC 18h00 au stade Pautex d'Uzès
26 Mai 2012	ESUPG – Marseille Consolat 18h00 au stade Pautex d'Uzès





ADIEU LOULOU

Léon Turion était né à Vers en 1923 dans le Mas de ses grands-parents. A l'époque, ses parents habitaient en Avignon où Léon a passé toute son enfance et une partie de sa jeunesse avec de fréquents séjours à Vers.

Après les bombardements d'Avignon, la famille s'est repliée sur le Mas et après son mariage, Léon s'y est installé définitivement en tant qu'agriculteur. Avec ce besoin d'entreprendre, d'être avec les autres qui le caractérisait, il a ouvert un vrai « camping à la ferme » en face du Mas où il a accueilli pendant des années de nombreux touristes.

Très vite, Léon s'est également investi dans la vie locale, et à partir de 1965 il a été élu pendant 5 mandats. D'abord, comme simple Conseiller municipal, ensuite comme Adjoint spécial avec le Pont du Gard comme délégation, une charge qu'il prenait particulièrement à cœur. Au total, 30 années d'engagement pour la commune de Vers aux côtés de Lucienne Taulelle.

En 1977 il est nommé Adjoint supplémentaire, et ensuite Adjoint de plein droit en 1983 et 1989, comme la population augmentait. Pour le remercier de son grand dévouement, le Préfet a décidé en 1995 de le nommer Adjoint Honoraire.

Quel que soit sa charge, Léon a toujours été un Adjoint à part entière et a apporté toute sa compétence et son savoir dans son engagement comme membre du Conseil municipal. Il avait une conception très aigüe de la démocratie. Sur le projet du Pont du Gard il y avait parfois de très vives discussions au sein du Conseil, mais jamais, à aucun moment son sens de la cordialité, de l'estime de l'autre, de l'appréciation réciproque ne s'est démenti !

Les avis divergeaient, mais la démocratie décidait. Léon Turion a été un Adjoint exemplaire.

Léon était un homme d'une grande culture et d'un grand savoir. Il était un lecteur assidu et faisait profiter les autres de son savoir. On apprenait toujours quelque chose en discutant avec lui !

Il était très engagé dans la vie culturelle de la région et faisait partie de l'ACA (Association culturelle académique des Pays du Pont du Gard) où il a donné plusieurs conférences.

Ici, dans son village, nous avons également eu la grande chance de l'entendre raconter sa grande passion : la culture camarguaise et les taureaux. Tout récemment encore, il y a à peine quelques semaines, Loulou est venu raconter pendant plus d'une heure, devant un public nombreux et enthousiaste, la vie du père de la culture camarguaise : le Marquis de Baroncelli-Javon, avec à ses côtés le petit-fils de celui-ci : Pierre Aubanel.

Nous savions que ses forces diminuaient, mais ce soir là, c'était le Loulou des grands jours : passionné, attentif et affectueux, saluant et embrassant tous ses amis qui étaient venus pour l'entendre et lui prouver leur attachement. Ce soir-là Loulou était infatigable, et pour nous qui avons eu la chance de l'entendre, ce moment très fort restera pour toujours gravé dans notre mémoire.

Loulou, tu as toujours pleinement assumé ton destin d'homme. Que tu reposes en paix !





Notre école à 100 ans.

L'histoire de l'école de Vers telle qu'on la connaît aujourd'hui, commence réellement après la révolution.

Pierre EYMOND, premier maire élu en 1790, prend parti pour l'instruction des enfants et décide dès le mois d'avril 1791 *une imposition pour que les riches comme les pauvres puissent avoir une éducation scolaire. « Des siècles se sont écoulés sans qu'il ait été possible aux citoyens du présent lieu de pouvoir donner une éducation à leurs enfants ... »*.

C'est ainsi que le 25 germinal AN II (14 avril 1794), Jean Joseph MEJER et Louise EYMOND déclarent qu'il est dans leur intention d'ouvrir une école, d'y enseigner à lire, à écrire, et les premières règles de l'arithmétique.

Ils auront respectivement 47 et 56 élèves de 6 ans pour les plus jeunes à 15 ans pour la plus âgée.

En 1831, François ACHARD, ancien notaire public, lègue sa maison à quatre filles postulantes du couvent de St Joseph des Vans, afin de doter son pays d'une école de filles gratuite. La supérieure du couvent envoya des dames qui s'installèrent dans la maison et y firent l'école communale jusqu'en 1882. Cette école devint ensuite privée en application de la loi Ferry du 8 mars 1882.

Pour les garçons ce fut une toute autre affaire. Plusieurs solutions furent envisagées jusqu'à l'installation en 1837 de l'école construite à cet effet, à l'emplacement de la bibliothèque actuelle.

Mais ce bâtiment s'avéra petit, mal éclairé, (le manque de lumière se faisait sentir dès 15 h en hiver) et était dépourvu d'hygiène.

En mai 1878, la municipalité étudie un projet de construction de groupe scolaire pour les garçons et propose d'acheter un enclos à un certain Charles ROUX. Des plans sont approuvés mais le projet est abandonné à cause de l'opposition de la population qui trouve l'emplacement trop éloigné du centre du village.

Au mois de mars 1881, Prosper LAFFONT,

alors maire, ne voit pas d'autres possibilités que d'agrandir le local actuel par l'achat d'une maison située soit au Nord, soit au Midi. Le propriétaire de la maison du Nord ne veut pas vendre. Celle située au Midi appartient à M. LAFFONT, le maire, qui consent à la céder pour un prix inférieur au montant de sa valeur réelle.

Cette maison est achetée, mais le projet est à nouveau refusé et en mai 1882 on remet au jour les premiers plans, ceux du groupe scolaire dans l'enclos ROUX.

Rien ne se passe durant quelques années. Au mois d'août 1892 s'ouvre une école libre de filles au quartier de l'horloge, dans une maison que la mairie loue 200 Frs

En 1898 et en 1904, des commissions sont chargées de faire une étude sur l'emplacement affecté à la construction d'une école pour les filles et les garçons (toujours l'enclos ROUX). Des plans et devis sont approuvés, mais le projet est à nouveau rejeté à cause des eaux pluviales qui traversent le terrain choisi.

Puis tout s'accélère. Un terrain est acheté au comte de MONTRAVEL en 1910 ; un emprunt est voté ; la construction peut commencer.

Elle sera réalisée, quoiqu'avec un peu de retard, par l'entrepreneur Joseph CHAZEL et le 14 avril 1912, enfin, le conseil municipal se déplace sur les lieux afin de vérifier l'exécution des travaux.

La maison LAFFONT, déjà achetée par la commune, sera démolie afin de créer un passage depuis le Grand du Bourg vers la place de l'église. C'est ce passage qui s'ouvre actuellement en face le bureau de tabac.

Pendant quelques années, une foire se tiendra le 20 septembre sur l'emplacement de l'enclos ROUX. Il deviendra ensuite un marché aux cerises. Il est aujourd'hui la place du marché sur laquelle se tient la fête du village.

Dans les années 1970, en décroûtant les vieux plâtres afin de réhabiliter une salle, (la bibliothèque actuelle), des agents municipaux ont mis au jour une inscription 'école de garçons'.

M.R.